

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Nicole BERNARDIN (pouvoir à Mr Richard YVON), Véronique CHAUVEAU (pouvoir à Mme LARDEUX-COIFFARD).

OBJET : Finances - Décision modificative n° 2 – Exercice 2020

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

L'examen de la situation budgétaire actuelle de l'exercice 2020 fait apparaître la nécessité de procéder à des ajustements de crédits qui se traduisent, pour le budget principal et les budgets annexes par les évolutions suivantes :

Section	Finances	Recettes
Fonctionnement	(+) 500 000,00 €	(+) 438 855,59 €
Investissement	0,00 €	0,00 €

➤ **En fonctionnement :**

L'ajustement de crédits de dépenses de 500 000 € se répartit entre les différents budgets de la manière suivante :

- Budget principal : 500 0000,00 €
- Budgets annexes hors EHPAD : 0,00 €
- Budgets annexes EHPAD : 0,00 €

Au budget principal :

Les crédits du budget principal augmentent de 500 000 €. L'évolution correspond à :

- **Une augmentation des crédits de dépenses pour un montant de 944 700 €.** Elle concerne l'ajustement à la hausse de la participation du CCAS au financement des services mutualisés entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale (495 k€) et l'annulation d'un titre de recettes de 2019 émis à tort auprès du budget annexe de la résidence César Geoffray (450 k€),
- **Une diminution des crédits de dépenses pour un montant de 444 700 €.** Elle concerne les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes pour -99 k€ et les autres charges de gestion courante pour -345 k€.

Aux budgets annexes :

Aucun ajustement de crédits n'est prévu.

L'ajustement de crédits de recettes de 438 855,59 € se répartit entre les différents budgets de la manière suivante :

- Budget principal : 500 0000,00 €
- Budgets annexes hors EHPAD : 0,00 €
- Budgets annexes EHPAD : -61 144,31 €

Au budget principal :

Les crédits du budget principal augmentent de 500 000 €.

Cette évolution correspond à l'augmentation de la subvention de fonctionnement versée par la Ville d'Angers pour financer l'ajustement à la hausse de la refacturation des charges mutualisées avec la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

Aux budgets annexes :

Les crédits des budgets annexes diminuent de 61 144,31€.

L'évolution correspond à l'inscription des crédits liés aux notifications des financements des résidences. Ainsi, le Département de Maine-et-Loire et l'Agence Régionale de Santé ont notifié les dotations dépendances et soins de l'EHPAD Gaston-Birgé et César-Geoffray pour l'année 2020. Il en est de même pour la dotation soins 2020 des résidences autonomie.

Les dotations soins notifiées intègrent des financements exceptionnels liés au COVID. Ils financent les pertes de recettes et les primes versées aux agents dans le cadre de leur participation pendant la pandémie. Ils se répartissent de la manière suivante :

- Primes COVID agents de l'EHPAD : 128 000 €
- Primes COVID agents des résidences autonomie : 80 700 €
- Compensation des pertes de recettes de l'EHPAD : 29 049 €

Pour l'EHPAD, les nouveaux financements compensent intégralement les dépenses relatives à la prime versée aux agents. En revanche, ils sont inférieurs à la diminution des recettes enregistrées sur les produits à la charge des usagers. Il en résulte une diminution globale de 61 144,31 €.

Pour les résidences autonomie, ces crédits nouveaux permettent de diminuer d'autant la participation financière du budget principal à l'équilibre des budgets annexes.

➤ **En investissement** :

Aucun ajustement de crédits n'est prévu.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2020.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20200923-DEL-2020-083-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

**EXERCICE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°2
RECAPITULATIF GENERAL**

Fonctionnement

	Dépense	Recette
1 - Budget Principal	500 000,00	500 000,00
2 - Budgets annexes hors EHPAD		0,00
3 - Budgets annexes EHPAD		-61 144,31
TOTAUX GENERAUX	500 000,00	438 855,69

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20200923-DEL-2020-083-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

**EXERCICE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°2
RECAPITULATIF PAR TYPE DE BUDGET**

fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
1 - Budget Principal	011 - Charges à caractère général	62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	495 000,00	
	65 - Autres charges de gestion courante	6561	Secours d'urgence	-345 400,00	
	67 - Charges exceptionnelles	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	449 700,00	
		6715	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Subventions de fonctionnement aux budgets annexes	-99 300,00	
	74 - Dotations, subventions et participations	7474	Participations des communes		500 000,00
	Total			500 000,00	500 000,00
2 - Budgets annexes hors EHPAD	Groupe 1 - Produits de la tarification	731118	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) - Secteur des personnes âgées - Dotation globale - Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux		99 300,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		-99 300,00
	Total				0,00
3 - Budgets annexes EHPAD		7388	Produits à la charge d'autres financeurs - Autres		-42 000,00
	Groupe 1 - Produits de la tarification	735311	Produits à la charge de l'utilisateur - Part afférente à l'hébergement - Tarifs journaliers relatifs au socle de prestation		-202 256,39
		735111	Produits des EHPAD - secteur des PA - Produits à la charge de l'assurance maladie - Forfait global relatif aux soins et quote-part de dotation globalisée commune - Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale		183 112,08
	Total				-61 144,31
TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT				500 000,00	438 855,69

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20200923-DEL-2020-083-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

**EXERCICE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET
PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES HORS EHPAD**

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS Angers Budget Principal	011 - Charges à caractère général	62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	495 000,00	
	65 - Autres charges de gestion courante	6561	Secours d'urgence	-345 400,00	
	67 - Charges exceptionnelles	6715	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - Subventions de fonctionnement aux budgets annexes	-99 300,00	
		673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	449 700,00	
	74 - Dotations, subventions et participations	7474	Participations des communes		500 000,00
	Total			500 000,00	500 000,00
CCAS budget annexe résidence Monplaisir	Groupe 1 - Produits de la tarification	731118	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) - Secteur des personnes âgées - Dotation globale - Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux		99 300,00
	Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissables	7718	Produits exceptionnels sur opérations de gestion - Autres		-99 300,00
	Total				0,00
TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT				500 000,00	500 000,00

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20200923-DEL-2020-083-DE
Date de télétransmission : 28/09/2020
Date de réception préfecture : 28/09/2020

**EXERCICE 2020 - DECISION MODIFICATIVE N°2
BUDGETS ANNEXES EHPAD**

Fonctionnement

	Chapitre	Article	Libellé	Dépense	Recette
CCAS budget annexe résidence Birgé	Groupe 1 - Produits de la tarification	735111	Produits des EHPAD - secteur des PA - Produits à la charge de l'assurance maladie - Forfait global relatif aux soins et quote-part de dotation globalisée commune - Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale		74 512,54
		735311	Produits à la charge de l'utilisateur - Part afférente à l'hébergement - Tarifs journaliers relatifs au socle de prestation		-133 139,84
		7388	Produits à la charge d'autres financeurs - Autres		-30 000,00
		Total			
CCAS budget annexe résidence Geoffroy	Groupe 1 - Produits de la tarification	735111	Produits des EHPAD - secteur des PA - Produits à la charge de l'assurance maladie - Forfait global relatif aux soins et quote-part de dotation globalisée commune - Hébergement permanent des résidents affiliés à un régime obligatoire de la sécurité sociale		108 599,54
		735311	Produits à la charge de l'utilisateur - Part afférente à l'hébergement - Tarifs journaliers relatifs au socle de prestation		-69 116,55
		7388	Produits à la charge d'autres financeurs - Autres		-12 000,00
		Total			
TOTAUX GENERAUX - FONCTIONNEMENT					-61 144,31